extrême gravité pour le pays, pour à présent et

pour tous les temps à venir.

Mon honorable ami a suivi l'exemple donné par un de ses collègues (M. Tarte), qui a introduit l'intéressante coutume de fouiller les papiers de son ministère pour découvrir certains faits, et qui ensuite communique ces mêmes faits, sous la signature de "J. Israël Tarte" à un journal qu'il publie et qui passe pour être son organe. Il est libre de continuer cette besogne, mais il s'apercevra que c'est un jeu plus dangereux pour lui et ses collègues que pour l'opposition.

Mais la question dont je veux parler est d'une Voici le prender ministre qui toute autre nature. se présente à nous avec ce qu'il appelle un très fort ministère ; il déclare qu'il espère rester au pouvoir pendant 15 ou 18 ans; il prétend constituer un cabinet puissant et capable d'administrer les affaires du pays. Cependant, il est à peine installé qu'il se lance dans une grave aventure nationale et internationale, une aventure assez grosse de conséquences pour faire reculer les hommes d'Etat les plus forts et les plus expérimentés que le Canada

ait jamais eus.

Il donne comme excuse qu'il a ouvert son cœur et qu'il est franc et honnête. Or, en diplomatie un homme peut ouvrir son cœur trop largement et il peut être trop franc et trop honnête. Qu'a-t-il fait? Il commence, en sa qualité de premier ministre, par faire savoir au monde entier, qu'il espère, sous son administration, renouer des relations amicales avec les Etats-Unis. Qu'entend-il par là? Si cette phrase veut dire quelque chose, c'est que les relations amicales ont été interrompues entre le Canada et les Etats-Unis et que sous son administration, il espère les reprendre.

Or, M. l'Orateur, le discours prononcé hier par mon honorable ami (sir Charles Tupper), a été une réfutation complète de cette prétention? impossible de parcourir les annales des dix ou douze dernières années, sans constater que le Canada, bien qu'il ait défendu ses droits et qu'il ait eu l'assentiment de l'Angleterre dans l'interprétation de ces mêmes droits, l'a fait avec une logique et une urbanité qui lui ont valu l'admiration du peuple américain et des éloges de l'Angleterre elle-même, comme on peut le voir par les dépêches qui ont été échangées. Venir dire, parce que nous avons des droits et que nous les avons défendus avec fermeté, que nous avons, par la, mis en danger nos relations avec un pouvoir étranger, c'est admettre que nous devrions renoncer à tous nos droits si le pays contre lequel nous voulons les faire triompher refuse ou se montre peu disposé à les reconnaître. En tout ceci l'honorable premier ministre n'a

fait que nous donner une répétition de son discours de Boston en 1891, lorsqu'il a déclaré que la conduite de l'Angleterre envers les Etats-Unis. durant la guerre de 1860-66, avait été de nature à amener le rouge de la honte sur la figure de tout

sujet britannique.

Il n'a pas oublié les sentiments qu'il exprimait en cette occasion, car on les retrouve dans sa cor-

respondance au Record de Chicago.

Mais lorsque toutes ces discussions, toute cette correspondance, tous ces échanges de messages eurent enfin abouti à l'arrangement de 1888, la plus haute autorité des Etats-Unis rendit témoignage à l'honorabilité du traité et à sa modération, et depuis cette époque jusqu'aujourd'hui les Etacs. PECHERIES: Cela, c'est le "nouveau traité."

Unis n'ont pas eu à se plaindre de la manière dont

le Canada a administré ces pêcheries. L'honorable ministre déclare que sa politique sous ce rapport sera une politique de donnant donnant, et pour mieux la définir, il ajoute: Ports libres, pêche libre, marché libre pour le poisson. Voilà ce qu'il se propose de faire. Il veut donner aux Etats-Unis, libre accès à nos pêcheries en decà de la limite de trois milles, libre accès dans nos ports, en dépit du traité de 1818, et libre accès sur nos marchés pour leur poisson, si les Américains veulent faire la même chose pour nous. Mais que disaient-ils, lui et son parti en 1888? Le résultat de négociations de cette année 1888. fut qu'il y aurait une délimitation des eaux canadiennes, réservant la limite de trois milles et les grandes baies; que les Etats-Unis n'auraient accès à nos ports que pour les besoins de leur industrie, pour y acheter des approvisionnements. Ils n'y pouvaient faire ni pêche, ni commerce. De plus il v avait une clause du traité qui disait que des que les Etats-Unis permettraient l'entrée en franchise de notre poisson sur leurs marchés, nous ferions la même chose pour le leur, et alors, le traité serait appliqué dans toute sa plénitude. Comparez cela avec la proposition de l'honorable premier ministre. Cela n'empêche pas qu'à cette époque tous les journaux libéraux du Canada dénonçaient le traité comme une lâche et honteuse capitulation. Le Globe de Toronto déclarait que nous avions trahi le pays. Les mêmes reproches nous furent adressés dans cette Chambre, et cependant, c'était bien peu auprès de ce que l'honorable ministre se propose de faire. C'est aller bien loin que d'offrir aux pêcheurs américains de venir pêcher en deçà de la limite des trois milles, d'entrer dans nos ports pour y faire la pêche et le com-merce. Ces concessions ne seront jamais accordées tant que la Chambre n'aura pas soigneusement étudié la question, et tant qu'elle n'aura pas vu clairement quels sont les avantages que nous pou-L'ancien traité vons espérer, en compensation. n'allait pas aussi loin que cela et cependant, il nous a valu un dédommagement de \$5,000,000. Malgré cela l'honorable ministre propose cavalièrement aux Etats-Unis de leur donner de plus grands avantages encore, et il leur fait connaître son intention par la voie du Record de Chicago.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES (M. Davies): De quel traité l'honorable député parle-t-il lorsqu'il dit "l'ancien traîté "?

M. FOSTER: Je veux parler du traité qui nous a valu le dédommagement de 1875.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÉCHERIES: Voulez-vous parler du traité de 1854?

M. FOSTER: Je n'ai pas dit cela.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÉCHERIES: Vous l'appelez " l'ancien traité.

M. FOSTER: Le traité dont je parle....

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES